

(N° 25.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1862-1863.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1863.

(Voir les Nos 18 et 43 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé, pour l'exercice 1863, à la somme de deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-sept francs (2,987,787 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Les fonds qui, à la clôture de l'exercice 1862, resteront disponibles sur les sommes reportées des exercices antérieurs pour être employées à titre d'encouragement de la navigation entre la Belgique et les ports étrangers, pourront être transférés à l'article 31 du Budget de 1863.

Bruxelles, le 16 janvier 1863.

*Le Président de la Chambre des
Représentants,*
(Signé) L. VERVOORT.

Les Secrétaires,
(Signé) ED. DE MOOR.
L. THIENPONT.

Budget du Ministère des Affaires Etrangères, pour l'exercice 1863.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	»	
2	— du personnel des bureaux	152,603	»	
5	Matériel	57,600	»	201,203
4	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des im- putations sur d'autres articles.	10,000	»	
CHAPITRE II.				
LÉGATIONS.				
<i>Traitements des chefs de mission, des conseillers ou secrétaires, et frais de chancellerie.</i>				
5	Autriche	49,750	»	
6	Confédération germanique	56,750	»	
7	France.	55,500	»	
8	Grande-Bretagne	68,000	»	
9	Italie	55,250	»	
10	Pays-Bas	44,750	»	
11	Prusse	44,750	»	
12	Russie	68,000	»	581,250
15	Brésil	21,000	»	
14	Danemark, Suède et Norwége, etc.	18,500	»	
15	Espagne	21,000	»	
16	États-Unis	21,000	»	
17	Portugal	18,500	»	
18	Turquie	41,500	»	
19	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation.	17,000	»	
CHAPITRE III.				
CONSULATS.				
20	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	164,000	»	164,000

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE VOYAGE.			
21	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	70,500 »	»	70,500 »
	CHAPITRE V.			
	DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
22	Perception des droits de chancellerie et bureau de la librairie à Paris	5,740 »	»	
25		560 »	»	
24	Indemnités pour un drogman et autres employés dans des résidences en Orient	40,380 »	»	
25	Frais de correspondance de l'Administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat de publications nationales et étrangères; achat, copie et traduction de documents; abonnement aux journaux et écrits périodiques étrangers; frais extraordinaires et accidentels	79,120 »	»	95,600 »
	CHAPITRE VI.			
	MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
26	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget	47,000 »	»	47,000 »
	CHAPITRE VII.			
	COMMERCE, NAVIGATION, PÊCHE.			
27	Écoles de navigation	18,720 »	»	
28		8,080 »	»	
29	Chambres de commerce	12,500 »	»	
30	Frais divers et encouragements au commerce	48,800 »	»	
31	Encouragements de la navigation à vapeur entre les ports belges et les ports étrangers (pour mémoire. Voir l'art. 2 de la loi).	»	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.	
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.		
52	Service de navigation à vapeur entre Anvers et le Levant; remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux. (<i>Credit non limitatif</i>)	20,276 »	»	198,148 50	
53	Personnel	7,722 50	»		
54	Pêche maritime. { Subsidés aux caisses de prévoyance des pêcheurs; encouragements à la pêche maritime et à l'éducation pratique des marins	82,050 »	»		
CHAPITRE VIII.					
MARINE.					
<i>Paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres.</i>					
35	Personnel	179,557 50	»	1,625,783 50	
<i>Bateaux à vapeur entre Anvers et la Tête-de-Flandre.</i>					
36	Personnel	25,494 »	»		
<i>Pilotage, phares et fanaux, feu flottant et service de remorque.</i>					
57	Traitement	225,583 50	»		
58	Personnel . { Remises aux pilotes et aux receveurs du pilotage et des droits de fanal. (<i>Credit non limitatif</i>).	258,000 »	»		
59	Remboursement de droits à l'Administration néerlandaise, aux termes de l'art. 50 du règlement du 20 mai 1845; restitution de droits; pertes, par suite des fluctuations du change, sur les sommes à payer à Flessingue. (<i>Credit non limitatif</i>)	15,500 »	»		
<i>Sauvetage.</i>					
40	Personnel.	14,860 »	»		
<i>Police maritime.</i>					
41	Personnel . { Traitement	55,117 »	»		
42	Personnel . { Primes et remises. (<i>Credit non limitatif</i>)	4,000 »	»		
<i>Constructions et réparations maritimes.</i>					
43	Personnel.	50,845 50	»		
<i>Services spéciaux, etc.</i>					
44	Personnel chargé de services spéciaux, en disponibilité, en non-activité et non encore remplacé.	51,116 »	»		
<i>Dépenses relatives aux divers services de la marine.</i>					
45	Dépenses diverses	481,614 »	508,500 »		

(5)

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE IX. <i>Pensions et secours.</i>			
46	Premier terme des pensions à accorder éventuelle- ment	2,500 »	»	
47	Secours à des fonctionnaires, employés et marins, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	2,000 »	»	4,500 »
	TOTAL du Budget du Ministère des Affaires Etrangères. fr.	2,679,487 »	308,300 »	2,987,787 »